

DIVERS

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental  
Communes d'ERNOLSHÉIM-BRUICHE, BREUSCHWICKERSHEIM  
et KOLBSHEIM  
Avec extension sur le territoire de la Commune d'ERGERSHEIM

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Sur le projet du nouveau parcellaire de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental et du programme des travaux connexes (Articles R.123-8 à R.123-12 du Code rural et de la pêche maritime)**

Le public, les propriétaires des terrains et les titulaires de droits réels compris dans le premier d'aménagement foncier des communes d'ERNOLSHÉIM-BRUICHE, BREUSCHWICKERSHEIM et KOLBSHEIM avec extension sur le territoire de la Commune d'ERGERSHEIM sont informés que la commission intercommunale d'aménagement foncier a procédé à l'établissement du projet du nouveau parcellaire et du programme des travaux connexes. Les nouvelles limites ont été matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes.

Le dossier d'enquête comprend les pièces suivantes :  
- Le plan d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux dits, l'identité des propriétaires et, le cas échéant, l'identification des entreprises des boitements linéaires, basses et plantations d'alignement en apparence payagères ;  
- Un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent ;  
- Une copie de la décision de la commission départementale d'aménagement foncier fixant le seul de préférence par nature de culture en application de l'article L.123-4 du Code rural et de la pêche maritime ;  
- Un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions de prise de possession des parcelles aménagées et les dates auxquelles cette prise de possession aura lieu compte tenu des cultures et de la situation des parcelles ;  
- Un cas échéant, de la conformité du projet des travaux connexes et du nouveau plan parcellaire correspondant aux prescriptions édictées dans l'article préfectoral mentionné au III de l'article L.121-14 du Code rural et de la pêche maritime ;  
- L'indication du ou des maîtres d'ouvrage des travaux connexes prévus à l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime, avec pour chacun d'eux l'assiette des ouvrages qui leur est attribuée, et le programme de ces travaux arrêtés par la commission intercommunale d'aménagement foncier avec l'estimation de leur montant et de la part qui revient aux propriétaires et aux communes ;  
- L'étude d'impact et son résumé non technique déposé à l'article R.122-5 du Code de l'environnement et l'avis de l'autorité environnementale mentionné aux articles L.122-1 et L.122-7 du Code de l'environnement, ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'enquête destinée à recevoir les réclamations et observations des intéressés et du public ;  
- Un registre d'enquête destiné à recevoir les réclamations et observations des intéressés et du public ;  
- Les documents désignés ci-dessus seront déposés en mairie ou ils pourront être consultés du 13 janvier 2025 au 13 février 2025 inclus, aux heures d'ouverture des mairies de :

- ERNOLSHÉIM-BRUICHE : les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00, les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30 ;
  - BREUSCHWICKERSHEIM : les lundis de 14h00 à 18h00, les mercredis de 8h00 à 12h00 et les vendredis de 14h00 à 17h00 ;
  - KOLBSHEIM : les lundis et samedis de 10h00 à 12h00 et publié sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace (<https://www.alsace.eu/alsace-et-services/lenvironnement/>) pendant toute la durée de l'enquête publique ;
- Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie d'ERNOLSHÉIM-BRUICHE, 2 Rue Principale 67120 ERNOLSHÉIM-SUR-BRUICHE, où toute correspondance postale relative à l'enquête peut être adressée à l'attention de Monsieur Charles WALDVOGEL, désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg, comme commissaire enquêteur titulaire (Monsieur Didier ANNE-BRAUN a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant) en mains de :

Monsieur Charles WALDVOGEL, se lundis en mains de :  
- ERNOLSHÉIM-BRUICHE :  
le lundi 13 janvier 2025 de 9h00 à 12h00  
- SCI MEDWE :  
le mardi 15 janvier 2025 de 9h00 à 12h00

SAFER GRAND-EST

Appel de candidatures

La SAFER Grand-Est se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 16/01/2025 (date de réception en nos locaux) auprès du Service Départemental du Bas-Rhin, Mission de l'Agriculture Schœlcher BP 60036 67013 STRASBOURG CEDEX Tél. 03 88 62 50 80 ou par mail à l'adresse candidat@safergrandest.fr  
Des compléments d'informations pourront être obtenus auprès du Service Départemental du Bas-Rhin ou au siège de la SAFER Grand-Est.

Les candidats sont priés de préciser la commune et les références cadastrales sur leur demande.

- |   |          |                |                                 |
|---|----------|----------------|---------------------------------|
| Petersbach  | 06 0051* | SCHIEBERERG    | 26 a 33 ca N Bois               |
|   | 06 0052* | SCHIEBERERG    | 24 a 13 ca N Bois               |
| Surface sur la Commune : 50 a 40 ca   |          |                |                                 |
| * Pour les parcelles boisées de moins de 10 ha, les propriétaires de terrains boisés cotés bénéficient sous réserve des cas d'exemption d'un droit de priorité à l'attribution. |          |                |                                 |
| Wangies   | 01 0224  | SCHOECHLER     | 5 a 21 ca CN Vignes Pinot blanc |
|   | 01 0225  | SCHOECHLER     | 14 a 94 ca CN Vignes Auxerrois  |
|   | 01 0226  | SCHOECHLER     | 6 a 59 ca CN Vignes Auxerrois   |
|   | 01 0227  | SCHOECHLER     | 1 a 05 ca CN Vignes Auxerrois   |
|   | 01 0225  | HUNDSRUJCKEN   | 13 a 31 ca CN Vignes Auxerrois  |
|   | C 0585   | EISENBART      | 5 a 12 ca CN Vignes Auxerrois   |
|   | C 0586   | EISENBART      | 2 a 65 ca CN Vignes Auxerrois   |
|   | C 0687   | EISENBART      | 3 a 50 ca CN Vignes Auxerrois   |
|   | C 0688   | EISENBART      | 1 a 20 ca CN Vignes Auxerrois   |
|   | C 0671   | THRAENENPFAD   | 5 a 20 ca CN Vignes Pinot blanc |
|   | C 1196   | THRAENENPFAD   | 23 a 80 ca CN Vignes Auxerrois  |
|   | C 1197   | THRAENENPFAD   | 4 a 75 ca CN Vignes Auxerrois   |
|   | C 1198   | THRAENENPFAD   | 9 a 40 ca CN Vignes Auxerrois   |
|   | C 1199   | THRAENENPFAD   | 5 a 20 ca CN Vignes Auxerrois   |
|   | C 1200   | THRAENENPFAD   | 6 a 40 ca CN Vignes Auxerrois   |
|   | C 1201   | THRAENENPFAD   | 14 a 20 ca CN Vignes Auxerrois  |
|   | C 1202   | THRAENENPFAD   | 8 a 00 ca CN Vignes Pinot gris  |
|   | C 1203   | THRAENENPFAD   | 7 a 60 ca CN Vignes Auxerrois   |
|   | C 1204   | THRAENENPFAD   | 3 a 10 ca CN Vignes Pinot gris  |
|   | C 1205   | THRAENENPFAD   | 3 a 65 ca CN Vignes Auxerrois   |
| Surface sur la Commune : 1 ha 55 a 70 ca  |          |                |                                 |
| Avothheim   | 04 0085  | STRANG         | 1 a 98 ca A Vignes Riesling     |
|   | 04 0086  | STRANG         | 2 a 20 ca A Vignes Riesling     |
|   | 07 0260  | HAUL           | 22 a 59 ca A Vignes Riesling    |
|   | 07 0261  | HAUL           | 4 a 51 ca A Vignes Riesling     |
|   | 07 0262  | HAUL           | 4 a 90 ca A Vignes Riesling     |
|   | 07 0263  | HAUL           | 2 a 96 ca A Vignes Riesling     |
|   | 07 0264  | HAUL           | 2 a 99 ca A Vignes Riesling     |
|   | 08 0002  | OBERINKEN      | 15 a 62 ca A Vignes Pinot gris  |
|   | 08 0010  | OBERINKEN      | 4 a 81 ca A Vignes Pinot gris   |
|   | 08 0011  | OBERINKEN      | 4 a 85 ca A Vignes Pinot gris   |
|   | 08 0012  | OBERINKEN      | 5 a 82 ca A Vignes Pinot gris   |
|   | 08 0059  | OBERINKEN      | 25 a 79 ca A Vignes Pinot gris  |
|   | 08 0110  | FINKENBERG     | 1 a 85 ca A Vignes Pinot gris   |
|   | 08 0112  | FINKENBERG     | 1 a 92 ca A Vignes Pinot gris   |
| Surface sur la Commune : 1 ha 13 a 80 ca  |          |                |                                 |
| Bernschwihr   | 07 0199  | STEMMALERREBEN | 7 a 34 ca A Vignes Pinot gris   |
|   | 07 0200  | STEMMALERREBEN | 7 a 61 ca A Vignes Pinot gris   |
|   | 07 0360  | STRENGERREBEN  | 3 a 62 ca A Pâtes Terre AOC     |
|   | 07 0361  | STRENGERREBEN  | 1 a 82 ca A Pâtes Terre AOC     |
| Surface sur la Commune : 20 a 59 ca   |          |                |                                 |
| Blenschwihr   | 07 0041  | ROTT           | 16 a 88 ca A Vignes Auxerrois   |
| Surface sur la Commune : 16 a 88 ca   |          |                |                                 |

CONSTITUTION

Maître Audry  
JACQUIN-ANBOGAST  
16 Rue de l'Ecole  
67460 DITTEWILLER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
Intercommunal (PLUI) du Hattgau

Par arrêté en date du 6 novembre 2024, le Président de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de la révision alléguée n°2 du PLU du Hattgau, dont l'objectif est de permettre l'installation d'une centrale chaleur et d'une centrale lithium au Ouest du village de Schwabweiler (Commune de Betschdorf), projet porté par l'Union de Schwabweiler. L'enquête publique se déroulera du mercredi 11 décembre 2024 à 13h30 au lundi 13 janvier 2025 inclus à 16h.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné Monsieur LEVY Alain, Conseiller en franchise et urbanisme commercial, en qualité de commissaire enquêteur. L'autorité compétente responsable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Hattgau est la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, dont le siège est situé 4, rue de l'Ecole, 67 250 HOHWILLER.

Toute information relative au projet de révision alléguée n°2 du PLU du Hattgau ou à la présente enquête publique peut être obtenue auprès du service urbanisme de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, à l'adresse susmentionnée, aux heures et jours habituels d'ouverture au public, ou par téléphone au 03 88 05 61 10, ou par courrier électronique : urbanisme@cc-outrefores.fr.

Le dossier de révision alléguée n°2, comprenant le projet de révision (rapport de présentation et pièces du PLU modifiées), son évaluation environnementale et le résumé non technique, le bilan de la concertation, les avis reçus (Personnes Publiques Associées / Mission Régionale d'Autorité Environnementale / COPEMNF), le Procès-Verbal de réunion d'examen conjoint avec les PPA, les pièces administratives, ainsi qu'un registre papier sur lequel les observations pourront être consignées, seront mis à disposition du public aux adresses suivantes :

- A la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, siège de l'enquête publique (4, rue de l'Ecole, 67 250 HOHWILLER), aux jours et heures habituels d'ouverture, le lundi et jeudi (8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00), le mardi (13h30 à 17h00) et le mercredi et vendredi (8h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00). Un poste informatique y sera mis en place et tenu à disposition du public ;
- En mairie de Betschdorf (1, rue des Francs, 67 660, BETSCHDORF), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- Mercredi 11 décembre 2024, de 13h30 à 16h00, au siège de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt (4, rue de l'Ecole, 67 250 HOHWILLER) ;
- Mardi 17 décembre 2024, de 14h00 à 17h00 en mairie de Betschdorf (1, rue des Francs, 67 660, BETSCHDORF) ;
- Lundi 6 janvier 2025, de 9h00 à 12h00 en mairie de Betschdorf (1, rue des Francs, 67 660, BETSCHDORF) ;
- Lundi 13 janvier 2025, de 13h30 à 16h00, au siège de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt (4, rue de l'Ecole, 67 250 HOHWILLER).

Durant la période de mise à disposition du public, les observations peuvent également être adressées par lettre à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (en mentionnant « Enquête Publique RAQ PLU du Hattgau »), à l'adresse suivante : Communauté de communes de l'Outre-Forêt, 4, rue de l'Ecole, 67 250 HOHWILLER, ou directement sur le site internet de la communauté de communes : <https://www.cc-outrefores.fr/> sur lequel un formulaire sera accessible.

Le dossier de révision alléguée n°2 du PLU du Hattgau sera mis en ligne sur le site internet de l'enquête publique sur les sites internet de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, à savoir :

- <https://www.cc-outrefores.fr/>
  - <https://www.betschdorf.com/>
- A l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 6 de l'arrêté susvisé, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Betschdorf, ainsi qu'à la Communauté de communes de l'Outre-Forêt (service urbanisme) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt.

Suite à la réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, la Communauté de communes de l'Outre-Forêt pourra approuver la révision alléguée n°2 du PLU du Hattgau, modifiée pour tenir compte des avis et observations.

CONSTITUTION

P3M

SCI MEDWE

Sûr et capital de 1 000 €

Aux termes de notre acte notarié, nous avons